Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

INOSIL Na-3802

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

INOSIL Na-3802

Nº CAS: 1344-09-8

Nº CE: 215-687-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Adhésifs, produits d'étanchéité / Liant
Produits chimiques de traitement de l'eau - Inhibiteur de corrosion et protecteur contre les dépôts de tartre

Fabrication de produits de nettoyage et d'entretien; Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Cosmétiques, produits de soins personnels
Exploitation minière (hors industries offshore)
Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Utilisations déconseillées

aucune

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: vanBaerle
Rue: Schützenmattstrasse 21
Lieu: CH-4142 Münchenstein
Téléphone: 0041 61 415 91 11 Téléfax: 0041 61 415 92 22
e-mail (Interlocuteur): vanbaerle@vanbaerle.ch
Service responsable: Gefahrgutbeauftragter / 0041 61 415 91 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique 145 (international 0041 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de le règlement (CE) n o 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

acide silicique, sel des métaux alcalins (Me2O : SiO2 = 1: > 3.20) solution dans l'eau

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			50 - < 100 %
	231-791-2			
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium			25 - < 50 %
	215-687-4		01-2119448725-31	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Apres l´ingestion avec le vomissement suivant il se produit l´aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l´étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO_2), Poudre d'extinction, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.3. Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés

conformément à la réglementation locale en vigueur. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les aérosols. Utilser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible, Explosif.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.
stabilité aue stockage 12 mois.
température de stockage: +5 °C - +45 °C

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas stocker ensemble avec: Acides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas

fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants >= 0,4 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) >= 480 min
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.
Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil de protection respiratoire approprié: P2 Appareil avec filtre à particules (EN 143)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide, limpide
Couleur:	incolore à faiblement jaunâtre
Odeur:	inodore

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	11 - 12	
Modification d'état		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C	
Point d'éclair:	non applicable	
Dangers d'explosion		
Non explosif.		
Température d'inflammation:	non applicable	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	ca. 1,36 g/cm³	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
Non miscible		
Coefficient de partage:	non applicable	
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	ca. 90 mPa·s	

9.2. Autres informations

Teneur en solide: ca. 35 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec des métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc avec dégagement de chaleur et formation d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium			
	par voie orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	IUCLID
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source
1344-09-8	Acide silicique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1108 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	207 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1700 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets-Produit

060205 Déchets des procédés de la chimie minérale; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de bases; Autres bases
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
Matières dangereuses:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV):	0 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): 0 %

Information supplémentaire

CH: N'est pas soumis au OPAM (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n’établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	-	15, 17, 19	38	2, 4, 5, 13, 25	-	-	
2	Adhésifs, produits d'étanchéité / Liant	-	15	0	4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 14, 16, 23	-	-	
3	Produits chimiques de traitement de l'eau - Inhibiteur de corrosion et protecteur contre les dépôts de tartre	-	19	37	2, 8a, 8b, 9	-	-	
4	Fabrication de produits de nettoyage et d'entretien; Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	-	4, 10, 14, 20, 0	8, 14, 15, 35	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14	-	-	
5	Cosmétiques, produits de soins personnels	22	10	39	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	-	-	
6	Exploitation minière (hors industries offshore)	-	2a, 19	1, 0	4, 5, 8a, 9	-	-	
7	Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)	-	8	19	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8b, 9	-	-	

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux
SU: Secteurs d'utilisation
PC: Catégories de produits
PROC: Catégories de processus
ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen
AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)